

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

8 juin 2010

LA COMMISSION SUR LES FINANCES PUBLIQUES FAIT UN PAS DANS LA BONNE DIRECTION

Aujourd'hui, le 8 juin 2010, la Commission sur les finances publiques vient de déposer son rapport à la suite des auditions en commission parlementaire tenues les 2 et 3 février dernier, concernant l'indexation des rentes des retraités des secteurs public et parapublic.

Après avoir entendu, les 2 et 3 février dernier, différentes associations de retraités, dont l'Association démocratique des retraités (ADR) et les centrales syndicales, la Commission a décidé, à l'unanimité, de recommander la création d'une table de travail pour l'étude des solutions relatives au dossier de l'indexation des rentes des retraités des secteurs public et parapublic, qui travaillent depuis plusieurs années pour que soit corrigée une injustice imposée en 1982 par le gouvernement de l'époque.

En l'an 2000, le gouvernement et les syndicats auraient eu l'occasion de corriger cette injustice. Au lieu de cela, ils ont convenu de réduire leur cotisation respective aux divers régimes de retraite. La baisse de 2,35 % du taux de cotisation pour les 5 années qui ont suivi a été financée à près de 50 % par les surplus que les retraités avaient accumulés dans leur fonds de retraite.

En 2010, la création de la table de travail à laquelle sont conviés les représentants des associations de retraités est saluée positivement par le président de l'Association démocratique des retraités (ADR), Rodrigue Dubé : « *Cette décision est un premier pas dans la bonne direction. L'ADR apprécie la sagesse de la Commission.* » Il a conclu : « *C'est maintenant que le vrai travail commence.* »

Huguette Portugais